

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
30/01/2025

Date d'affichage :
17/02/2025

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT-Sarah GROSCLAUDE - M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS

Absents excusés :	Procuration à :
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Florence FIMBEL	Mickaël RONDON
Sylvain HEIDET	Jean KARLE
Quentin GUYOD	Guy MICLO
Gabrielle VENCK-MILLET	Sarah GROSCLAUDE

Michel TEREBUS a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 02

**Projet de résidence
Séniors
Rue des Vergers à
ROUGEGOUTTE**

Le Maire accueille les responsables du projet de la Résidence Séniors rue des Vergers à Rougegoutte ; ce projet, soutenu par la Commune, est explicité devant les élus par les auteurs de ce projet.

Afin de continuer à avancer, un compromis de vente du terrain à présent est sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ① Donne son accord pour exécuter un compromis de vente ;
- ② Fixe le prix de la totalité du terrain pour ce projet de résidence Séniors pour un montant de 100.000 € ;
- ③ Mandate le Maire aux fins de signer tous documents à intervenir pour réaliser en toute légalité ce compromis de vente.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Extrait certifié conforme.

Le Maire
Guy MICLO

